

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 4 juillet 2024

**portant affectation à la mission « Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer »
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2417224A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 1973 relatif à la création d'une mission de contrôle économique et financier auprès des organismes d'aménagement foncier et urbain, ensemble les arrêtés du 24 mai 2005 et du 11 décembre 2007 ayant modifié sa dénomination ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 portant nomination de Madame Alexandra BLANC-JEANJEAN dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Alexandra BLANC-JEANJEAN, administratrice de l'Etat du deuxième grade nommée dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II), est affectée à la mission « Aménagement des territoires, ville, logement, outre-mer » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} août 2024.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 4 juillet 2024

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE